Loring + respect 17-11 56 VILLE de ROYAN EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Arrondissement de ROCHEFORT Séance du 10 Octobre 1956 Département de la Charente- Maritime Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la OBJET présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session Honoraires de géomètre ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956 expert : régularisation d'un mandatement Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnau, Gaussel Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Bar-56131 rière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Welle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet Dome cq par M. Brusset Etcheber par M. Barrot Chamboulan par M. Rochedereux Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. le Président ouvre la séance. M. Lanoue a présenté une note d'honoraires de 163.716 frs pour relevés topographiques exécutés à l'occasion de la construction des 24 maisons de Faupigné et du tracé des routes passant à l'Est et à l'Ouest du stade. Ces honoraires ont été mandatés sur le crédit "Dépenses imprévues". M. le Percepteur demande da délibération égularizant ce mandatement. Le Conseil Municipal Vu l'avis de la commission des Finances décide le versment de 163.716 frs effectué au compte de M. Lanoue gémmètre pour travaux de topographie a été justement imputé sur le chapitre "Dépenses imprévues" du budget. APPROUVE Approuvé à l'unanimité Rochefort s/Mer le 8 Nov. 1956 Le Sous-Préfet : Illisible. Fait et délibéré à Royan, les jour mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents AIRIEAPPROUVE POUR EXTRAIT CONFORME Reyan, le 14 Novembre 1956 Pr le Député Maire L'Adjoint Délégué, Pr le Député Maire L'Adjoint Délégué, Vecelo